

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Déclaration officielle suite à la situation survenue au CLSC de Joliette le 12 mars 2021

Joliette, le 19 mars 2021 – En regard de la situation survenue le 12 mars au CLSC de Joliette, le CISSS de Lanaudière tient à faire le point sur les raisons qui l'ont motivé à poser des sanctions auprès des deux personnes directement impliquées dans l'événement.

En effet, les deux infirmières présentes ont été congédiées à la suite d'une enquête qui visait à faire la lumière sur ce qui s'était produit. Celle-ci a été déclenchée dès que le CISSS a été informé de la situation, soit le lundi 15 mars, au matin.

Tous les processus requis au déploiement d'une enquête de cette nature ont été respectés.

« Nous savons à quel point les équipes travaillent d'arrache-pied, surtout depuis le début de la pandémie, pour répondre à notre mission qui est d'accompagner toute personne qui reçoit des soins ou des services dans le respect et au meilleur de nos compétences. Mais il est fondamental de se rappeler les principes de base qui constituent une relation thérapeutique, ceux qui font de nos pratiques des pratiques basées sur la sécurisation et sur le respect de la dignité des patients », a déclaré Mme Caroline Barbir, présidente-directrice générale par intérim du CISSS de Lanaudière.

« Après avoir recueilli les témoignages nécessaires dans le cadre d'une enquête de cette nature, nous avons suffisamment d'éléments en main pour justifier un manquement au code d'éthique de l'établissement et au code d'éthique et de déontologie de la profession », a ajouté Mme Barbir.

« Je tiens à rassurer ceux qui pourraient en douter que les processus de l'enquête ont été respectés. Je comprends l'onde de choc que cela peut créer et nous serons à l'écoute des membres du personnel qui ressentent le besoin d'en parler. Je réitère toutefois l'importance de revenir à la base de ce qui doit guider le lien thérapeutique entre un professionnel de la santé et son patient – la confiance, le respect et la dignité », a conclu Mme Barbir.

Aucune entrevue ne sera accordée à la suite de la diffusion du présent communiqué de presse, puisque ce dossier pourrait faire l'objet d'arbitrage et les informations sont confidentielles.

– 30 –

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière